

CCE 2024-2700

18 déc.  
2024

# AVIS

**La productivité un levier stratégique au cœur des politiques publiques**



Blijde Inkomstlaan 17-21 1040 Brussel  
Avenue de la Joyeuse Entrée 17-21 1040 Bruxelles  
T 02 233 88 11  
E [mail@ccecrb.fgov.be](mailto:mail@ccecrb.fgov.be)  
[www.ccecrb.fgov.be](http://www.ccecrb.fgov.be)

## Table des matières

<b>1. Saisine</b> .....	<b>3</b>
<b>2. Les concepts de productivité et de compétitivité</b> .....	<b>3</b>
2.1. Productivité et compétitivité .....	3
2.2. Productivité, cohésion sociale et environnement.....	4
2.3. Productivité et finances publiques .....	4
2.4. Coopération entre les niveaux de pouvoir.....	5
<b>3. Constats</b> .....	<b>5</b>
3.1. Diagnostic national .....	5
3.1.1. Combiner croissance du volume de travail et productivité élevée.....	6
3.1.2. Accorder une attention particulière à l'industrie .....	6
3.1.3. Analyser les niveaux de productivité.....	7
3.2. Diagnostic régional .....	7
<b>4. Productivité des branches non marchandes</b> .....	<b>8</b>
<b>5. Leviers de la productivité et de la compétitivité</b> .....	<b>8</b>
5.1. Innovation et intelligence artificielle.....	9
5.1.1. Soutenir l'innovation et sa diffusion.....	9
5.1.2. Développer et intégrer l'IA dans l'économie belge .....	10
5.2. Plan de relance européen et investissements.....	11
5.2.1. Assurer la mise en œuvre du plan de relance européen.....	11
5.2.2. La productivité au cœur des réflexions pour donner suite au plan de relance européen.....	11
5.2.3. Accélérer le rythme et l'ampleur des investissements en Belgique.....	12
5.3. Autres leviers de la productivité .....	14
5.3.1. Politique industrielle.....	14
5.3.2. Concurrence .....	15
5.3.3. Offre de main-d'œuvre qualifiée .....	16
<b>6. Dialogue avec le CNP et travaux futurs</b> .....	<b>19</b>
<b>7. Bibliographie</b> .....	<b>20</b>

# 1. Saisine

L'article 4 de la loi du 25 novembre 2018 portant création du Conseil national de la productivité (CNP) prévoit dans son paragraphe 2 que les études et les rapports de cette institution puissent faire l'objet d'un débat au sein du Conseil central de l'économie (CCE), préalablement à leur publication. Si ce dernier souhaite formuler un avis, cet avis sera joint en annexe lors de la publication de l'étude ou du rapport. Le rapport annuel 2024 sur la productivité a été transmis au Conseil central de l'économie le 13 novembre 2024. Ce rapport a pour objectif de définir l'état de la connaissance sur la productivité et la compétitivité pour permettre d'en apprendre davantage sur les sources de la croissance de la productivité et d'identifier les causes éventuelles de son ralentissement.

Le projet d'avis, qui est le résultat des discussions menées au sein de la sous-commission « Conseil de la productivité », a été approuvé en séance plénière le 18 décembre 2024.

Il s'inscrit dans la continuité de la demande adressée en septembre par les responsables du Conseil central de l'économie, du Conseil supérieur de l'emploi et du Conseil national de la productivité au formateur et aux présidents des partis pressentis pour la formation du prochain gouvernement en vue d'inviter ceux-ci à faire de la productivité une priorité dans l'agenda politique.

## 2. Les concepts de productivité et de compétitivité

### 2.1. Productivité et compétitivité

La croissance de la productivité a un rôle essentiel à jouer dans le processus de création de richesse et dans la réponse aux défis sociétaux et environnementaux auxquels la Belgique fait face (le changement climatique, le vieillissement de la population, la transition numérique, les soins de santé, la mobilité, l'inclusion, l'autonomie stratégique...).

Les gains de productivité devraient être théoriquement le fondement d'une amélioration des revenus réels et de baisses des prix relatifs. Grâce aux gains de productivité, les entreprises peuvent aussi maintenir leur rentabilité, laquelle est déterminante pour les investissements futurs et la création d'emplois. Ces différents éléments sont nécessaires pour un maintien de la compétitivité. Le CCE définit ainsi la compétitivité comme « la capacité d'une économie d'améliorer, à un rythme similaire ou supérieur à celui observé dans des pays de structure comparable, le niveau de vie de ses habitants et à leur procurer un taux d'emploi élevé et un haut niveau de cohésion sociale, et ce, de manière durable, c'est-à-dire sans détérioration de l'équilibre extérieur, et en s'assurant de la soutenabilité des finances publiques et de la soutenabilité environnementale ». Dans une économie compétitive, les entreprises se trouvent dans une position concurrentielle par rapport aux entreprises étrangères.

## 2.2. Productivité, cohésion sociale et environnement

Aux yeux du CCE, la productivité, le progrès social et des politiques environnementales ambitieuses peuvent aller de pair, mais cela ne se fait pas spontanément. L'environnement, par exemple, détermine dans une large mesure les possibilités de créer des richesses pour les générations futures. À ce titre, le CCE rappelle que notre modèle de développement économique est confronté à des contraintes écologiques et qu'il y a lieu d'encourager autant que possible le découplage entre la croissance économique et l'utilisation des ressources naturelles (en particulier l'utilisation des combustibles fossiles). Préserver la planète implique d'éviter l'épuisement des ressources naturelles et de sauvegarder la biodiversité, de lutter contre le changement climatique (et ses conséquences) et de promouvoir la qualité de l'environnement (air, eau et sol). Dans ce but, il faut œuvrer à la transformation du système économique vers une économie neutre en carbone et garantissant une création de bien-être avec une utilisation circulaire des ressources la plus efficace possible.

## 2.3. Productivité et finances publiques

Préserver la soutenabilité des finances publiques est essentiel pour maintenir l'autonomie dans les choix politiques et garantir l'avenir de notre système de protection sociale à long terme, en particulier face aux défis des transitions démographique, écologique et technologique. Une dette publique élevée et croissante est susceptible d'accroître la vulnérabilité des politiques publiques, particulièrement dans un contexte de hausse des taux d'intérêt et des primes de risque. En Belgique, cette soutenabilité subit actuellement des pressions.

Dans ce contexte, accroître la productivité ainsi que le taux d'emploi constitue une priorité importante. Davantage d'investissements et de réformes visant à améliorer la productivité sont nécessaires en raison du rôle décisif de la productivité dans le processus de création de richesses. La croissance de la productivité crée de nouveau une marge de manœuvre budgétaire qui permet d'élargir l'éventail des choix politiques possibles pour financer les réponses politiques aux défis socio-économiques (notamment l'impact de la transition climatique et le vieillissement de la population, qui entraînent une hausse des dépenses publiques), tout en préservant la soutenabilité sociale et financière à long terme de notre système de protection sociale. L'augmentation du taux d'emploi crée également une marge de manœuvre pour relever les défis budgétaires<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Dans son dernier rapport sur l'état des lieux des finances publiques dans le contexte du nouveau cadre budgétaire européen (CCE 2024-2205), le CCE met en lumière les défis auxquels les finances publiques sont confrontées et formule différentes propositions pour y faire face.

## 2.4. Coopération entre les niveaux de pouvoir

Le CCE insiste sur l'importance de la coopération entre les diverses entités du pays en vue de répondre aux défis posés. À l'occasion des élections de juin 2024, 9 conseils consultatifs<sup>2</sup> ont ainsi lancé un appel aux différents gouvernements qui seront mis en place aux niveaux fédéral, régional et communautaire afin qu'ils œuvrent à mettre en place une meilleure coopération structurelle entre les niveaux politiques, qui permette aussi un renforcement mutuel de ceux-ci (CCE 2024-1719).

Ce besoin de coopération n'existe pas seulement pour des thèmes politiques spécifiques tels que le climat, l'énergie, la mobilité, l'économie circulaire, le marché du travail, la politique industrielle, etc. Des thèmes horizontaux nécessitent également une coopération renforcée, tels que les services publics intégrés, la représentation et les relations internationales, la recherche, l'évaluation, le partage d'informations et de données, l'application de la législation, la politique fiscale et budgétaire...

Les conseils demandent également une évaluation de l'efficacité, de l'efficacé et de la cohérence des formes de coopération existantes (par exemple, le comité de concertation, les conférences interministérielles, les accords de coopération, les obligations d'information, les obligations de conseil...). Cette évaluation devrait déboucher sur des propositions visant à éliminer les obstacles identifiés.

## 3. Constats

### 3.1. Diagnostic national

Dans ses différents rapports, le CNP a observé un ralentissement de la croissance de la productivité de l'économie totale en Belgique, comme dans les autres pays de comparaison, au cours des dernières décennies. Le taux de croissance annuel moyen de la productivité horaire du travail en Belgique était encore de 1,3 % entre 2000 et 2007. Il a baissé à 0,6 % sur la période 2012-2019, et à 0,5 % sur la période 2019-2023.

---

<sup>2</sup> Les conseils consultatifs en question représentent la société civile active dans les Régions, les Communautés et au niveau fédéral. Il s'agit du Conseil fédéral du développement durable, du Conseil national du travail et du Conseil central de l'économie pour le niveau fédéral, du Milieu- en natuurraad van Vlaanderen, du Sociaal-Economische Raad van Vlaanderen, du Conseil de l'environnement de la Région de Bruxelles-Capitale, du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie, du Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale (BruPartners) et du Conseil économique et social germanophone (WSR).

**Tableau 3-1 Taux de croissance annuel moyen de la productivité horaire du travail et décomposition**

	2000-2023			2012-2019			2019-2023		
	VA	H	VA/H	VA	H	VA/H	VA	H	VA/H
Belgique	1,6%	0,9%	<b>0,7%</b>	1,5%	0,9%	<b>0,6%</b>	1,7%	1,2%	<b>0,5%</b>
ZE 20	1,3%	0,4%	<b>0,8%</b>	1,6%	0,8%	<b>0,7%</b>	1,0%	0,5%	<b>0,5%</b>
Allemagne	1,2%	0,2%	<b>1,0%</b>	1,6%	0,7%	<b>0,9%</b>	0,3%	-0,3%	<b>0,6%</b>
France	1,3%	0,6%	<b>0,7%</b>	1,3%	0,5%	<b>0,8%</b>	0,7%	1,2%	<b>-0,5%</b>
Pays-Bas	1,6%	0,9%	<b>0,8%</b>	1,9%	1,5%	<b>0,4%</b>	2,0%	1,4%	<b>0,6%</b>

Source : Rapport annuel 2024 du Conseil national de la productivité

### 3.1.1. Combiner croissance du volume de travail et productivité élevée

Le taux de croissance annuel de la productivité horaire entre 2019 et 2023 (0,5 %) est inférieur à celui enregistré sur l'ensemble de la période 2000-2023 (0,7 %). Il convient toutefois de nuancer ce constat. La croissance de la valeur ajoutée, principal indicateur de richesse d'une économie, dépend d'une part de la productivité du travail et d'autre part des heures travaillées. Pour que l'économie belge se développe, il est important de combiner un niveau élevé du volume de travail et une croissance élevée de la productivité du travail. Entre 2019 et 2023, la croissance modeste, bien que positive, de la productivité du travail en Belgique s'est accompagnée d'une croissance significative du volume de travail : la croissance annuelle des heures travaillées est restée soutenue (1,2 %) et même supérieure à la croissance observée sur l'ensemble de la période 2000-2023 (0,9 %). Par conséquent, la croissance de la valeur ajoutée (en volume) en Belgique (1,7 %) a été similaire à la croissance observée sur l'ensemble de la période (1,6 %) et supérieure à celle de la zone euro sur la période récente (1,0 %). Parmi les pays étudiés dans le rapport, seuls les Pays-Bas ont connu un taux de croissance annuel moyen de la valeur ajoutée (en volume) supérieur à celui de la Belgique, en réussissant à accroître de manière significative les deux facteurs cités (volume de travail et productivité). L'Allemagne a connu une contraction du volume de travail, la France une croissance négative de la productivité du travail.

Parallèlement à la productivité, la croissance du volume de travail doit également rester un point d'attention dans le futur, d'autant plus que les dernières projections macroéconomiques pour la Belgique tablent sur une croissance plus faible de l'emploi à moyen et long terme. Selon le dernier rapport du Comité d'étude sur le vieillissement, la croissance économique devrait ainsi s'élever en moyenne à 1,4 % par an sur la période 2023-2070, principalement soutenue par des gains de productivité de 1,2 % par an en moyenne. La croissance de l'emploi ne s'élèverait qu'à 0,2 % par an en moyenne (Conseil supérieur des finances 2024, p. 27).

### 3.1.2. Accorder une attention particulière à l'industrie

Les évolutions de la productivité horaire divergent en fonction des secteurs. L'industrie constitue généralement le moteur des gains de productivité (en Belgique comme dans les principaux pays voisins). Entre 2000 et 2023, les gains de productivité ont été significativement supérieurs dans l'industrie (1,8 %) par rapport aux services marchands (0,7 %). Il est donc particulièrement inquiétant de constater que, dans notre pays, la croissance de la productivité horaire dans l'industrie a été négative entre 2019 et 2023, en raison essentiellement d'une contraction de la valeur ajoutée créée (en volume). La Belgique

est par ailleurs le seul pays qui a connu une croissance de la productivité plus faible dans l'industrie (-0,3 %) que dans les services marchands (1,0 %) au cours de la période récente.

Il convient dès lors de se pencher sur les causes de ce déclin de la productivité dans l'industrie et de s'entendre sur une politique industrielle à mettre en œuvre pour y remédier, en s'inspirant notamment du rapport Draghi sur l'avenir de la compétitivité européenne.

**Tableau 3-2 Taux de croissance annuel moyen de la productivité horaire du travail et décomposition dans l'industrie manufacturière et les services marchands belges**

	2000-2023			2012-2019			2019-2023		
	VA	H	VA/H	VA	H	VA/H	VA	H	VA/H
Industrie m.	0,5%	-1,3%	<b>1,8%</b>	1,4%	-0,6%	<b>2,0%</b>	-0,6%	-0,2%	<b>-0,3%</b>
Services m.	2,2%	1,5%	<b>0,7%</b>	2,0%	1,3%	<b>0,7%</b>	2,3%	1,3%	<b>1,0%</b>

Source : Rapport annuel 2024 du Conseil national de la productivité

### 3.1.3. Analyser les niveaux de productivité

Le rapport du CNP met l'accent sur la croissance de la productivité. Le CCE estime qu'une analyse plus poussée pourrait être réalisée tant par rapport au niveau de la productivité qu'au niveau de la croissance. Ainsi, le niveau de productivité, tel que calculé à l'aide de la productivité apparente du travail en valeur, est plus élevé en Belgique (pour le secteur marchand) que dans ses principaux pays voisins<sup>3</sup>. Par conséquent, la Belgique pourrait être confrontée à des écarts de croissance de productivité avec ses principaux voisins qui s'expliqueraient par la proximité de la frontière technologique<sup>4</sup>.

## 3.2. Diagnostic régional

Comme au niveau national, une tendance générale à un ralentissement des gains de productivité a été observée par le CNP dans les trois Régions belges au cours des dernières décennies. Comme chaque année, le CCE invite le CNP à présenter ses résultats et à entrer en dialogue avec les différents conseils économiques et sociaux régionaux du pays. Des domaines importants analysés par le CNP relèvent en effet de la responsabilité partielle ou exclusive des Régions ou des Communautés.

<sup>3</sup> Cf. le rapport sur le handicap des coûts salariaux (CCE 2024-0553) pour une discussion plus détaillée sur cet indicateur.

<sup>4</sup> La « frontière technologique » renvoie à l'utilisation de la meilleure technologie disponible (dans un certain domaine de production) à travers le monde. Un pays qui se situe en deçà de la frontière peut, par imitation des technologies existantes, accroître rapidement sa productivité. Un pays qui, en revanche, se situe à la frontière technologique, doit s'employer à la déplacer par le développement d'innovations.

## 4. Productivité des branches non marchandes

Le CCE accueille favorablement la volonté du CNP de se pencher sur la problématique de la mesure de la productivité du travail dans les branches non marchandes. À l'heure actuelle, cette mesure de la productivité ne permet pas de refléter la manière dont l'efficacité des services publics et des services rendus par les institutions sans but lucratif évolue au cours du temps. Et ce, alors que ces acteurs jouent un rôle essentiel dans la société.

À ce titre, le CCE appelle à l'établissement rapide d'un consensus au niveau européen afin de définir une méthodologie harmonisée sur l'ajustement de la qualité des services pour les biens et services individualisés non marchands (dans la méthode « output »).

Il convient toutefois de rester conscient des limites d'un tel exercice. Bien qu'il soit utile de rechercher des gains d'efficacité au sein de ces branches en vue de maximiser les retombées positives des finances publiques, les organisations non marchandes n'ont pas pour objectif (premier) de créer de la valeur ajoutée économique propre. Il serait dès lors intéressant de disposer d'un indicateur complémentaire de l'économie totale ajustée, qui ne comprendrait pas les services non marchands. Un tel indicateur offrirait une meilleure vue de l'évolution de la productivité de notre économie (telle qu'elle est généralement mesurée).

Par ailleurs, les services publics contribuent eux-mêmes à la croissance de la productivité dans les branches marchandes. Ainsi, comme l'indique le CNP, l'éducation est le principal outil d'accumulation du capital humain. L'amélioration du capital humain contribue à la croissance économique et à la croissance de la productivité du travail. De même, des services de soins et des services aux personnes (crèches, maisons de repos, soutien aux ménages...) accessibles, de qualité et soutenables financièrement, sont non seulement d'une importance immédiate pour le bien-être de la population mais aussi une condition indispensable au développement économique durable.

## 5. Leviers de la productivité et de la compétitivité

Dans son rapport annuel 2024, le CNP a choisi d'examiner l'importance de l'innovation numérique et, plus spécifiquement, les possibilités qu'offre l'intelligence artificielle (IA) dans ce domaine. Le rapport s'intéresse ensuite aux investissements publics, en présentant un bilan intermédiaire du Plan national pour la reprise et la résilience (PRR). Le CCE se penche sur ces deux éléments avant de mettre en évidence quelques thématiques complémentaires également importantes pour assurer la croissance de la productivité et la compétitivité : la politique industrielle, la concurrence, et l'offre de main-d'œuvre qualifiée.

## 5.1. Innovation et intelligence artificielle

### 5.1.1. Soutenir l'innovation et sa diffusion

Selon le European Innovation Scoreboard, ou Tableau de bord européen de l'innovation, (Commission européenne 2024a), notre pays fait partie du groupe des « Strong innovators », notamment grâce à ses excellentes performances en matière de copublications publiques-privées, de PME innovantes qui collaborent avec d'autres et de copublications internationales scientifiques. Les dépenses de R&D sont également élevées en Belgique. Ainsi, les dépenses de R&D des entreprises belges figurent parmi les plus élevées de tous les pays de l'UE.

Les dépenses de R&D sont toutefois fortement concentrées, bien qu'il convienne de noter que toutes les entreprises n'ont pas la capacité de faire de la R&D. Les entreprises comptant au minimum 500 travailleurs sont responsables de près de la moitié de toutes les dépenses de R&D, alors que les entreprises comptant moins de 10 travailleurs (95 % de toutes les entreprises) représentent seulement 5 % des dépenses. De plus, les dépenses allouées à la R&D sont concentrées sur un nombre limité de secteurs d'activité, avec une part importante dans le secteur pharmaceutique et les services professionnels, scientifiques et techniques, qui représentaient 47 % des dépenses de R&D totales en 2021. Cela n'empêche pas différents secteurs d'activité d'avoir une proportion plus élevée de dépenses de R&D totales que la moyenne en Europe. Ainsi, une précédente analyse effectuée par le CCE (2021) a révélé que la production de métaux de base, les services financiers et d'assurance et le secteur alimentaire en Belgique font proportionnellement beaucoup de R&D en comparaison avec d'autres pays européens<sup>5</sup>.

Par rapport à la moyenne européenne, l'impact de la R&D et de l'innovation sur l'emploi, mesuré dans le Tableau de bord européen de l'innovation comme la part de l'emploi dans les entreprises à forte intensité de connaissances et innovantes, est élevé. Cependant, nous observons que les excellentes performances en matière de R&D ne s'accompagnent pas d'une forte croissance de la productivité au niveau macro. La constitution de capital intellectuel et l'exportation de produits de moyenne et de haute technologie et les services à forte intensité de connaissances sont également faibles par rapport à la moyenne de l'UE.

Les bons résultats de la Belgique en matière de R&D vont de pair avec l'un des niveaux les plus élevés d'aides publiques versées aux entreprises en faveur de la R&D, principalement à travers des avantages fiscaux. Il est dès lors crucial que ce soutien contribue un maximum à la création de valeur sociétale, dans un premier temps à travers sa contribution à la croissance économique.

Cela requiert une innovation en matière de processus et de produits et la valorisation de cette innovation. Pour ce dernier point, les jeunes entreprises sont importantes. En effet, ce sont typiquement les start-up qui mettent des innovations sur le marché et qui stimulent de surcroît les entreprises existantes à innover.

---

<sup>5</sup> Cela concerne des chiffres relatifs à l'année 2017. En raison de données manquantes, le groupe de référence a été limité aux pays suivants : DK, DE, IE, ES, FR, IT, AT, PT, FI et VK.

De plus, il est également important que le soutien à la R&D contribue à des solutions aux défis sociétaux. L'innovation sera par exemple importante pour réaliser la transition vers une économie climatiquement neutre. Plusieurs raisons expliquent pourquoi les marchés investissent trop peu dans les technologies propres (dépendance au sentier qui engendre souvent des verrouillages, échecs de coordination, pas de débouchés (ou pas encore assez développés, etc.)). Mais nous avons aussi besoin de plus d'innovation pour une meilleure santé, une meilleure autonomie stratégique, etc.

Si la création de nouvelles technologies est évidemment importante, la diffusion de ces technologies est également considérée comme une source importante de croissance de la productivité agrégée. La divergence croissante de la productivité entre les entreprises qui se trouvent à la frontière technologique mondiale<sup>6</sup> et celles qui sont à la traîne est souvent attribuée à un manque de diffusion des technologies et des connaissances développées à la frontière (CCE 2021-2685). Des recherches supplémentaires apparaissent nécessaires pour comprendre comment améliorer concrètement ce processus de diffusion de l'innovation. Un des axes essentiels – et qui est spécifique à la Belgique – est le rôle joué par les innovateurs, à savoir les centres de recherche collective et de diffusion de l'innovation (en particulier vers les PME) qui sont organisés au niveau sectoriel.

### **5.1.2. Développer et intégrer l'IA dans l'économie belge**

Selon le CNP, les attentes vis-à-vis de l'intelligence artificielle (IA) en matière de croissance de la productivité sont élevées, même si peu d'effets sur la productivité globale ont été constatés jusqu'à présent. En raison de son caractère à usage général, l'IA générative offre de nombreuses opportunités et est susceptible de générer des gains de productivité dans de nombreux secteurs, que ce soit dans l'industrie ou dans les services (la santé, les transports, le commerce de détail, les services financiers...).

Il est dès lors essentiel de ne pas passer à côté de la vague émergente de l'IA, en développant des politiques qui maximisent les bénéfices de cette technologie, en en saisissant les opportunités, tout en minimisant les risques associés pour les travailleurs. Dans une étude récente (OCDE 2024b), l'OCDE identifie les opportunités et les risques posés par l'utilisation de l'IA sur le lieu de travail.

Pour limiter les risques de l'IA sur le lieu de travail et pouvoir parallèlement bénéficier des avantages de l'IA, il faut soutenir l'élaboration d'une approche orientée humain pour l'intégration des technologies numériques dans le monde du travail. Une concertation sociale à propos de la conception et de la mise en œuvre de l'utilisation de systèmes d'IA dans le monde du travail est importante pour ce faire. Cette approche favorise la création de solutions qui répondent à la fois aux besoins des entreprises en matière de compétitivité et aux préoccupations des travailleurs quant à l'introduction de l'IA sur leur lieu de travail. Compte tenu de leurs contacts étroits avec le terrain, les partenaires sociaux sont bien placés pour explorer le potentiel des technologies numériques et de l'IA en vue d'augmenter la productivité

---

<sup>6</sup> Ce qui signifie qu'elles sont parmi les plus performantes de leur branche d'activité au niveau international.

de l'entreprise et le bien-être des travailleurs. Le Conseil national du travail assure d'ores et déjà le suivi de ce thème.

Dans ce cadre, les partenaires sociaux veillent à ce que le paysage socio-juridique belge soit conforme à l'Accord-cadre des partenaires sociaux européens relatif à la transformation numérique et au Règlement européen sur l'intelligence artificielle (AI Act) afin de régir de manière opportune l'introduction de nouvelles technologies au sein des entreprises et de permettre que cette introduction se fasse de façon adaptée à leur situation et à leurs besoins.

Dans leur mémorandum (CCE 2024-1750), les interlocuteurs sociaux de la distribution ont mis en avant une série de recommandations communes prioritaires pour la prochaine législature. Pour lever les barrières existantes à l'adoption des technologies numériques (dont l'intelligence artificielle) par les entreprises établies en Belgique, ils ont notamment appelé à mettre en place des programmes d'information et de formation sur les applications de l'IA et des autres nouvelles technologies pertinentes au sein des entreprises (dont les TPE/PME), à renforcer les efforts en R&D dans le secteur des TIC, à mettre en œuvre une politique ambitieuse en matière d'infrastructures de haute connectivité numérique et de stockage de données, et à créer un cadre légal clair (éthique, sécurité, gestion des données, fiscalité, responsabilité) concernant les nouvelles technologies, pour permettre aux entreprises d'investir de façon sécurisée et de lever les inquiétudes qui existent à ce stade autour notamment du développement de l'IA et de la robotique.

## **5.2. Plan de relance européen et investissements**

### **5.2.1. Assurer la mise en œuvre du plan de relance européen**

Le plan pour la reprise et la résilience prévoit un ensemble de réformes et d'investissements qui se renforcent mutuellement et qui doivent être mis en œuvre pour 2026 au plus tard. Ceux-ci doivent permettre à la Belgique de relever une partie des défis auxquels elle est confrontée. Dans ce délai serré, il est essentiel de poursuivre la mise en œuvre rapide et efficace du plan, y compris le volet REPowerEU, pour renforcer la compétitivité à long terme de la Belgique par les transitions écologique et numérique, tout en veillant à l'équité sociale. Associer systématiquement les entités régionales et les Communautés, les interlocuteurs sociaux, la société civile et les autres parties prenantes concernées demeure essentiel pour garantir une large appropriation en vue de la bonne mise en œuvre du plan.

### **5.2.2. La productivité au cœur des réflexions pour donner suite au plan de relance européen**

L'UE souhaite faire de la productivité un axe stratégique de la relance, en exploitant les potentialités des transitions écologique et numérique pour bâtir une économie plus résiliente et compétitive, capable de générer une croissance durable à long terme.

La Commission a publié en mars 2023 une communication intitulée « La compétitivité à long terme de l'UE : se projeter au-delà de 2030 », dans le but d'éclairer les décisions relatives aux politiques à mener et de créer les conditions cadres d'un renforcement de la croissance. Cette communication définit la compétitivité selon neuf facteurs qui se renforcent mutuellement. Parmi ces facteurs, l'accès aux capitaux privés, la recherche et l'innovation, l'éducation et les

compétences, ainsi que le marché unique figurent parmi les facteurs prioritaires en matière de réformes et d'investissements pour remédier aux problèmes actuels de productivité et accroître la compétitivité à long terme de l'UE et de ses États membres.

Des experts tels que M. Draghi plaident en faveur d'investissements massifs annuels, notamment dans la transition climatique, la défense et les nouvelles technologies (cf. 5.3.1). Ils soulignent l'importance de mobiliser principalement le secteur privé pour financer ces initiatives, tout en insistant sur la nécessité d'une impulsion des finances publiques. En intégrant ces recommandations, la Commission européenne pourrait orienter l'après-plan de relance vers une Europe plus productive et compétitive, consolidant ainsi les bases d'une croissance durable et renforçant la cohésion économique, sociale et territoriale au sein de l'Union.

Selon le CNP, « nous avons besoin de renforcer l'approche européenne de façon à canaliser de manière plus coordonnée les ressources publiques et privées. Cela doit permettre de mener une politique industrielle efficace sans causer de perturbations entre les différents États membres ». Pour le CCE (CCE 2024-1185), la création d'une « capacité budgétaire » commune financée par un endettement commun devrait permettre de relancer les investissements publics européens et de soutenir la double transition - numérique et écologique - à l'image de la Facilité pour la reprise et la résilience. Le CCE est par conséquent favorable à un instrument de suivi qui renforce le budget pour les investissements des États membres dans la transition et qui permettrait aussi de créer des conditions de concurrence équitables entre les États membres pour attirer des investissements cruciaux, notamment pour les transitions numérique, énergétique et climatique. En plus, la mise en place d'une « capacité budgétaire » commune pourrait renforcer le marché unique européen, en finançant des initiatives qui cadrent dans une politique industrielle coordonnée, qui éliminent les obstacles au commerce, et qui stimulent une concurrence équitable. Elle permettrait de mieux répondre aux chocs économiques et aux crises financières qui peuvent toucher différents États membres de l'UE.

La Belgique est un petit pays avec certaines particularités, dont une économie très ouverte. Pour le CCE, il est essentiel de veiller, dans les développements actuels des initiatives de la Commission, à garantir le « level playing field » intra-européen, sans quoi les pays comme le nôtre risquent d'être défavorisés par rapport aux puissances économiques plus importantes.

### 5.2.3. Accélérer le rythme et l'ampleur des investissements en Belgique

Au sein de notre pays, le CCE et le Conseil national du travail (CNT) pointent une nécessaire accélération du rythme et de l'ampleur des investissements tant publics que privés accompagnée d'un dialogue social selon les règles légales et conventionnelles existantes afin que notre pays joue un rôle actif dans les **transitions verte et numérique** et ne soit pas à la traîne par rapport aux autres pays (CCE 2023-2500). S'ils sont bien sélectionnés et réalisés, les investissements constituent une valeur ajoutée au regard de la croissance durable et de l'emploi mais aussi de la cohésion sociale.

La transition écologique constitue une opportunité pour stimuler la productivité, mais présente aussi des défis. En effet, la transition écologique à mener va induire une

obsolescence accélérée d'une part importante des équipements et du capital. Des investissements sont nécessaires dans les infrastructures liées, entre autres, à l'énergie et à la mobilité. Outre les investissements en capital physique, des investissements seront aussi nécessaires dans des innovations conduisant à des produits et services neutres en carbone ainsi que dans la formation aux nouveaux métiers de la transition climatique et de l'économie circulaire.

De nombreux scénarios sont possibles pour atteindre la neutralité carbone en Belgique d'ici 2050. Quel que soit le scénario choisi, des **investissements décarbonés** seront nécessaires<sup>7</sup>. En fonction des scénarios de neutralité carbone, les investissements supplémentaires (par rapport au scénario de référence) fluctuent entre 0 et 700 milliards d'euros sur la période 2020-2050. Sur une base annuelle, cela représente un investissement supplémentaire de 0 à 23 milliards d'euros, soit de 0 % à 4,5 % du PIB (SPF Santé publique, 2024)<sup>8</sup>.

En matière d'énergie, une étude récente d'Elia (2024) tire la sonnette d'alarme : avec le parc de production actuel en Belgique et les investissements déjà décidés, la production domestique d'électricité bas carbone ne suffira pas - le potentiel en la matière est limité - pour répondre à la demande en hausse, et ce, dès 2035, puisqu'elle ne couvrira que la moitié de la demande. La fourniture pour l'autre moitié doit encore être déterminée, ce qui est une opportunité à saisir, faute de quoi, la dépendance électrique du pays aux importations (bas carbone) va sans cesse augmenter. Une absence de décision est, dans tous les scénarios envisagés, l'option la plus coûteuse.

Dans leur avis récent sur la révision du plan national énergie-climat 2030 (CCE 2024-0640), le Conseil fédéral du Développement durable et le CCE demandent de mettre en place une politique industrielle coordonnée en matière d'énergie. Ils estiment que le PNEC manque d'une vision commune pour construire l'infrastructure nécessaire au transport de l'énergie. Dans le cadre d'un fédéralisme de coopération, les Conseils plaident également pour l'application du principe de mutualité, selon lequel chaque niveau de pouvoir cherche à agir de manière à renforcer l'efficacité de tous les autres niveaux de pouvoir.

En matière d'investissements publics, il importe par ailleurs de rappeler le rôle du **Comité d'étude sur les investissements publics** (CEIP). Le CEIP a été créé en septembre 2023 en vue de centraliser et de développer de l'expertise en matière d'investissements publics au niveau fédéral et de conseiller le gouvernement dans l'élaboration de sa politique d'investissement. Le CCE demande que le CEIP reçoive les fonds nécessaires pour mener à bien les missions qui lui ont été assignées. Ces missions<sup>9</sup> ont en effet tout leur sens dans le cadre de la double

---

<sup>7</sup> Les investissements décarbonés font référence tant aux investissements dans les infrastructures et dans l'aménagement du territoire qu'aux investissements dans les innovations, l'efficacité énergétique et les technologies décarbonées.

<sup>8</sup> Ces prévisions sont cohérentes avec les chiffres de la BNB (2023) qui estiment que l'élimination des émissions de gaz à effet de serre aura un coût total de l'ordre de 20 milliards d'euros par an.

<sup>9</sup> Les missions du CEIP comportent cinq volets : (1) dresser un état des lieux thématique en matière d'investissements publics ; (2) identifier les besoins et les opportunités en matière d'investissements publics, notamment dans le cadre de la double transition (écologique et numérique) ; (3) identifier et évaluer les obstacles dans la mise en œuvre des investissements publics et des pistes de solutions ; (4) recommander des outils méthodologiques et procédures ; (5) inciter le dialogue technique entre les entités du pays en matière

transition (écologique et numérique). En s'appuyant sur une vision stratégique de long terme, tenant compte d'un cadre budgétaire serré, le CEIP pourra jouer un rôle central dans l'orientation et la coordination des investissements publics, contribuant à la fois à la modernisation des infrastructures et au développement de projets innovants, créateurs de valeur et répondant aux défis sociétaux.

Les investissements publics doivent avoir un effet d'entraînement significatif sur l'investissement privé et sur sa résilience en général, ainsi qu'un effet multiplicateur démontrable sur le reste de l'économie. Pour **encourager les investissements privés**, il faut un cadre réglementaire clair, cohérent et stable, garantissant aux investisseurs la sécurité juridique nécessaire. Celui-ci doit simultanément garantir les droits fondamentaux des travailleurs et des citoyens, la protection de la santé et de l'environnement et éviter un impact négatif sur la vitalité des entreprises (CCE 2021-2780).

On peut en particulier viser à l'amélioration de l'accès au financement et au capital-risque pour les PME, en orientant et en attirant les investissements privés, en réduisant les risques liés aux projets innovants, en surmontant les défaillances du marché et en favorisant des liens plus étroits entre les instituts de recherche et les entreprises. Il convient également de faciliter l'accès des PME aux marchés publics, en garantissant le principe de proportionnalité<sup>10</sup>. En Belgique, l'accès aux marchés publics pour les PME reste très compliqué et le pays est l'un des plus mauvais élèves européens en la matière. Le CCE s'est prononcé à ce sujet dans un avis visant à tendre vers des marchés publics plus durables qui soutiennent au mieux l'activité et l'emploi local. La notion de « durabilité » doit être considérée dans toutes ses composantes (économique, sociale, éthique, environnementale et respect des droits de l'homme) (CCE 2022-2610).

## 5.3. Autres leviers de la productivité

### 5.3.1. Politique industrielle

La baisse de la productivité dans l'industrie relance le débat sur la nécessité de développer et mettre en œuvre une nouvelle politique industrielle. Le rapport Letta sur l'avenir du marché unique européen (Letta 2024) et le rapport Draghi sur l'avenir de la compétitivité européenne (Commission européenne 2024d) fournissent des pistes de réflexions en ce sens. Le rapport Draghi met en avant la nécessité de renforcer les fondations économiques de l'Europe tout en maintenant les avantages du modèle social européen et en s'inscrivant de manière durable dans la transition climatique et numérique. Selon le rapport, les économies européennes doivent accroître leur productivité, renforcer leurs chaînes d'approvisionnement et devenir moins dépendantes des ressources extérieures, notamment pour les matériaux critiques et les technologies propres. Ces transformations nécessitent une coordination étroite entre les États membres et une plus grande autonomie stratégique de l'UE.

---

d'investissements publics et organiser l'échange de bonnes pratiques entre elles.

<sup>10</sup> Le principe de proportionnalité exige que toute mesure soit à la fois nécessaire et appropriée au regard du besoin à satisfaire.

Il convient de rappeler également la publication en 2023 par la Commission européenne de son « Green Deal Industrial Plan » pour la neutralité climatique, visant à stimuler le développement des **technologies propres** dans l'UE et à assurer l'autonomie stratégique de l'UE. Dans la conduite des politiques publiques, il est important que la Belgique joue un rôle dans la révolution des technologies propres, tout en poursuivant des objectifs en matière de recherche, d'innovation, d'emploi, de formation, de création d'entreprises, de lutte contre la pauvreté et de revitalisation du tissu industriel.

L'Europe, et particulièrement des pays comme la Belgique, est fortement dépendante des **matières premières critiques et stratégiques** nécessaires particulièrement à la transition énergétique. Son approvisionnement en ces ressources stratégiques se heurte à une concurrence mondiale intense, laissant l'Europe en situation de retard. Ces dépendances concernent également des technologies essentielles pour la digitalisation, comme les semi-conducteurs. Pour y remédier, l'Union européenne envisage dans le Critical Raw Materials Act (CRMA)<sup>11</sup> des mesures pour sécuriser ses ressources critiques. Cela inclut la mise en œuvre rapide et intégrale de la réglementation sur les matières premières critiques, ainsi qu'une stratégie couvrant toutes les étapes de la chaîne d'approvisionnement, de l'extraction au recyclage.

En matière d'énergie, le rapport Draghi insiste sur la réduction des **coûts énergétiques pour les entreprises et les consommateurs** afin de maintenir la compétitivité face à des régions où l'énergie est moins coûteuse. La décarbonation offre l'opportunité de réduire les prix de l'énergie, d'être à la pointe des technologies propres et de renforcer sa sécurité énergétique. Dans le même domaine, le rapport Letta appelle à accélérer l'intégration du marché unique de l'énergie pour répondre aux défis de sécurité, de durabilité, et de compétitivité tout en soutenant la décarbonation du secteur énergétique européen.

Enfin, le rapport Draghi suggère d'accroître le soutien à l'innovation, d'améliorer la formation des compétences et d'encourager des initiatives de recherche et développement à l'échelle continentale. Le rapport plaide également pour des réformes liées à la gouvernance économique européenne, avec des politiques fiscales et de soutien plus unifiées, afin de créer un marché unique plus intégré et résilient, prêt à affronter les enjeux mondiaux.

### 5.3.2. Concurrence

Bien que la Belgique ait réalisé des progrès substantiels au cours des 20 dernières années pour rendre son **environnement réglementaire** plus favorable à l'entrepreneuriat et à la concurrence, elle dispose encore de marges de manœuvre importantes pour l'améliorer (OCDE 2024a, p.132). D'après les indicateurs de l'OCDE sur la réglementation des marchés de produits, la Belgique se situe en deçà de la moyenne de l'OCDE et des pays les plus performants dans quatre domaines essentiels pour les petites et moyennes entreprises (PME).

Selon l'OCDE, même si des efforts ont été faits pour simplifier les charges administratives en Belgique, les entrepreneurs doivent encore traiter avec plusieurs organismes pour créer une

---

<sup>11</sup> Cette législation européenne, adoptée en mars 2023, vise à garantir un approvisionnement sûr et durable pour l'industrie européenne, réduisant ainsi la dépendance envers des fournisseurs uniques.

entreprise, ce qui rend le processus plus complexe qu'il ne devrait l'être. Malgré l'existence de guichets uniques numériques, le parcours administratif reste lourd et contraignant. Les obligations administratives liées à la création d'une entreprise demeurent complexes, freinant ainsi l'initiative entrepreneuriale. Des obstacles à l'entrée persistent dans certains secteurs (notamment les professions d'avocat, de comptable et d'architecte), où la réglementation reste trop restrictive<sup>12</sup>. Ces règles limitent la concurrence et ralentissent l'entrée de nouvelles entreprises, freinant la dynamisation de ces marchés. Par ailleurs, l'organisation indique que la transparence relative aux activités de lobbying pourrait être améliorée pour favoriser un environnement accessible à l'ensemble des acteurs économiques.

La Commission européenne (2024c) a elle aussi recommandé à la Belgique de s'attacher à améliorer l'environnement et la dynamique des entreprises en réduisant la charge et la complexité réglementaires et en assouplissant les restrictions dans le secteur des services. Le CCE souscrit à ces recommandations, pour autant que la protection des travailleurs, des consommateurs et de l'environnement ne soit pas remise en question.

L'évaluation de la réglementation aussi bien ex ante que ex post doit aussi faire l'objet d'une plus grande attention. Lors du choix de la solution, il convient d'opter pour celle qui réalise l'objectif de la façon la plus efficace possible, en tenant compte de la possibilité de mise en application de la réglementation et du coût des charges administratives. Les ressources et le temps utilisés pour se conformer à la réglementation ne peuvent en effet être consacrés à d'autres activités, comme l'innovation.

La revalorisation du budget de **l'Autorité belge de la Concurrence (ABC)** a permis certains ajustements structurels, notamment la refonte de la structure organisationnelle interne avec la mise en place de pratiques et de groupes de travail spécialisés. Afin d'utiliser au mieux ses ressources, l'ABC se concentre sur plusieurs secteurs prioritaires tout en poursuivant les infractions dans l'ensemble de l'économie (Autorité belge de la Concurrence 2024).

Le CCE plaide pour une augmentation additionnelle du budget (en fonction des besoins) afin de donner à l'ABC les moyens suffisants pour analyser de manière approfondie l'ensemble des secteurs de l'économie belge.

### 5.3.3. Offre de main-d'œuvre qualifiée

Les profonds changements qui se produiront dans le monde du travail sur le plan des compétences requises au cours des prochaines décennies doivent être anticipés et appellent une contribution de tous les acteurs impliqués.

Ces changements impliquent **une responsabilité partagée** entre l'État (niveaux fédéral et régional), les interlocuteurs sociaux, les entreprises et les citoyens (tant les futurs travailleurs que les personnes actuellement en âge de travailler) pour la formation tout au long de la vie. Le dialogue social doit faire partie intégrante du processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques.

---

<sup>12</sup> Dans ce cadre, les réformes récentes visant à assouplir la réglementation pour les professions d'agent immobilier et d'architecte doivent être soulignées.

La réaffectation de la main-d'œuvre entre les secteurs d'activité nécessitera des politiques publiques et des investissements dans la reconversion et/ou le perfectionnement professionnels pour permettre de relever efficacement les défis en matière de cohésion sociale et de compétitivité. Le CNT et le CCE plaident pour un apprentissage tout au long de la vie. Il est important que les filières de formations ne laissent personne de côté et puissent rencontrer les besoins des entreprises – petites et grandes. Ces filières devraient permettre, pour tous les citoyens (tant les futurs travailleurs que les personnes actuellement en âge de travailler), de faciliter la transition professionnelle du chômage ou de l'inactivité vers l'emploi mais aussi la transition entre emplois et notamment vers des secteurs et des professions émergents. Le gouvernement et les partenaires sociaux ont déjà prévu des trajets de formation. La loi a instauré à partir du 01/01/2024 un droit individuel de 5 jours de formation par an pour un travailleur occupé à temps plein. Ce nombre de jours peut être réduit par CCT sectorielle et il n'est pas applicable dans les entreprises de moins de 10 travailleurs. L'enseignement et la formation tout au long de la vie restent importants pour toutes les personnes en âge de travailler.

Les entreprises, pour s'adapter et rester compétitives, auront besoin de travailleurs disposant de compétences et de qualifications en phase avec les besoins du marché. C'est valable pour les entreprises existantes, mais aussi pour les entreprises naissantes et innovantes afin d'exploiter pleinement les opportunités de création d'emploi et de croissance. Cependant, pour répondre à leurs besoins de recrutement, elles devront tenir compte du nombre moins élevé de nouveaux entrants sur le marché du travail en raison du vieillissement de la population. En outre, pour (re)mobiliser les autres réserves de main-d'œuvre, il faudra notamment prendre en main les défis des inadéquations entre l'offre et la demande de qualifications et de compétences. En l'état actuel, toutes choses étant égales par ailleurs, la pénurie de compétences et de qualifications engendrera une limitation de la croissance. (CCE 2023-2500).

La Belgique fait face à d'importantes pénuries de main-d'œuvre. Elle partage ce problème avec l'Autriche et les Pays-Bas, en tête du classement européen. Au fil du temps, ces difficultés se sont intensifiées dans les différentes Régions. La liste des métiers en pénurie est relativement diversifiée, mais trois secteurs y sont notamment surreprésentés : la construction, la santé et les technologies de l'information (Conseil supérieur de l'emploi, 2023). Les pénuries de main-d'œuvre observées risquent d'empêcher les entreprises d'innover et de profiter pleinement des opportunités offertes, par exemple, par le développement de l'e-commerce (CCE 2023-2422).

Du côté des citoyens (tant les futurs travailleurs que les personnes actuellement en âge de travailler), ceux-ci se retrouvent dans un marché du travail en constante évolution dans lequel les compétences et les qualifications évoluent elles aussi, ce qui peut entraîner des incertitudes pour leur situation professionnelle et donc pour leur situation sociale, avec un risque de nouvelles fractures sociales, au détriment surtout des personnes peu qualifiées. Le grand défi de l'amélioration de la concordance entre l'offre et la demande sur le marché du travail s'accompagne dès lors également du défi de la sécurisation des carrières

professionnelles<sup>13</sup>, laquelle doit permettre la mobilité sur le marché du travail tout en assurant une sécurité de revenu et une sécurité d'emploi décent durant l'entièreté de la carrière (CCE 2023-2500). Le CCE estime qu'il est important, en raison des impacts de la double transition écologique et numérique sur les besoins du marché de l'emploi et sur les travailleurs, d'encourager et de promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie afin de conserver et d'acquérir des compétences permettant de participer pleinement à la société et de gérer avec succès les transitions vers et au sein du marché du travail. À cette fin, il est d'ailleurs essentiel que l'employabilité de chacun soit encouragée au travers de la formation tout au long de la vie et dans le cadre d'une responsabilité partagée entre les individus, les employeurs et les pouvoirs publics afin de remédier à l'inadéquation qualitative et quantitative des compétences, et ainsi, pourvoir aux postes vacants.

Deux objectifs prioritaires ont été définis par le CCE pour faire face aux enjeux du vieillissement sur le marché du travail (CCE 2024-0540).

D'une part, **augmenter le taux d'emploi**, grâce à une meilleure (ré)insertion ou un meilleur maintien des personnes sur le marché du travail, avec une attention particulière pour les groupes à risques dont les travailleurs de 50 ans et plus, les jeunes, les personnes ayant un passé migratoire, les femmes, les peu qualifiés et les malades de longue durée. Concrètement, ceci peut notamment être encouragé en prévoyant des dispositifs d'aide, de soin et d'accueil pour les enfants et autres personnes dépendantes, qui soient disponibles en suffisance, de qualité, et accessibles géographiquement, financièrement et en termes d'horaires ; en supprimant les pièges à l'emploi ; en prévenant le risque de tomber en incapacité primaire et invalidité via des politiques de prévention, d'activation et de réintégration efficaces, en veillant à ce que la faisabilité et l'attractivité des emplois tiennent compte de la capacité de travail de la personne intéressée ; tout en veillant aux conditions de travail.

D'autre part, **réduire les inadéquations sur le marché du travail**, en sensibilisant la population aux filières et aux orientations porteuses dans l'enseignement (par exemple les STEM<sup>14</sup>, l'enseignement ou les soins de santé), en revalorisant certains métiers et les formations techniques et professionnelles, en améliorant les liens entre enseignement et marché du travail, en améliorant la mobilité (inter)régionale et la mobilité professionnelle, en encourageant la formation tout au long de la vie, en réduisant les pièges à la promotion, etc.

---

<sup>13</sup> La sécurisation des parcours professionnels accorde aux travailleurs les conditions pour mener à bien et garantir la stabilité de leurs projets professionnels, tout en tenant compte des besoins concrets et des réalités organisationnelles des entreprises.

<sup>14</sup> Les orientations STEM sont définies comme des orientations débouchant sur des diplômes en sciences, mathématiques, informatique, ingénierie, fabrication et construction.

## 6. Dialogue avec le CNP et travaux futurs

Le CCE tient à rappeler que le dialogue avec le Conseil national de la productivité est important pour que ce dernier puisse s'informer de l'évolution du processus d'appropriation au sein du CCE ainsi que pour garantir une cohérence des analyses et des méthodologies utilisées dans le débat national en matière de productivité et de compétitivité. Ce dialogue peut également se muer en collaboration. Ainsi, dans un courrier adressé en septembre au formateur et aux présidents des partis pressentis pour la formation du prochain gouvernement, les responsables du Conseil central de l'économie, du Conseil supérieur de l'emploi et du Conseil national de la productivité ont attiré leur attention sur la nécessité de renouer avec une croissance soutenue de la productivité.

En ce qui concerne les travaux futurs, il serait utile que le CNP établisse un programme de travail sur plusieurs années et qu'il présente une vue sur l'avancement des travaux en cours, ainsi que sur les prochains travaux envisagés.

Améliorer la compréhension quant à l'évolution de la productivité et de la compétitivité en Belgique permet de mieux définir les politiques publiques susceptibles de stimuler la productivité ainsi que les conditions de leur mise en œuvre. À cet égard, le CNP doit pouvoir mener des analyses approfondies, notamment sur la base des demandes formulées par le CCE. Pour cela, il doit pouvoir faire appel si besoin à une expertise externe. Le CCE demande que des ressources soient mises à la disposition du CNP à cette fin.

## 7. Bibliographie

AUTORITÉ BELGE DE LA CONCURRENCE (2024), Note de priorités - 2024.

BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (2023), A (somewhat European) perspective on the macro impact of climate change, PPT présenté le 5 juin 2023 lors de la conférence « The macroeconomic implications of climate action », organisée par le Peterson Institute for International Economics, Washington DC, juin 2023.

CCE (2021), « [Rapport – R&D et valorisation de la R&D en Belgique : un premier diagnostic](#) », CCE 2021-2685.

CCE (2021), « [Avis portant sur le Rapport annuel du Conseil national de la productivité](#) », CCE 2021-2780.

CCE (2022), « [Vers des marchés publics plus durables, qui soutiennent au mieux l'activité et l'emploi local](#) », CCE 2022-2610.

CCE (2023), « [Analyse de Porter : Compétitivité structurelle de l'e-commerce B2C belge](#) », CCE 2023-2422.

CCE (2024), « [Les carrières professionnelles en Belgique : enjeux et diagnostic](#) », CCE 2024-0540.

CCE (2024), « [Le handicap absolu des coûts salariaux, le handicap absolu des coûts salariaux corrigé pour le niveau de productivité et le handicap des coûts salariaux corrigé pour les diminutions de cotisations patronales et les subsides salariaux en Belgique et dans les États membres de référence depuis 1996](#) », CCE 2024-0553.

CCE (2024), « [Avis sur la révision du plan national énergie-climat 2030 \(PNEC\)](#) », CCE 2024-0640.

CCE (2024), « [État des lieux des finances publiques belges](#) », CCE 2024-1185.

CCE (2024), « [Mémoire : vers un secteur de la distribution compétitif et durable - Focus sur l'e-commerce](#) », CCE 2024-1750.

CCE (2024), « [Un appel aux différents gouvernements de notre pays](#) », CCE 2024-1719.

CCE (2024), « [État des lieux des finances publiques belges dans le contexte du nouveau cadre budgétaire européen](#) », CCE 2024-2205.

CCE et CNT (2023), « [Avis relatif à l'emploi, l'enseignement et la formation dans le cadre de la Conférence pour une transition juste](#) », CCE 2023-2500, CNT Avis 2.383.

COMMISSION EUROPÉENNE (2024a), « European Innovation Scoreboard 2024 », Luxembourg.

COMMISSION EUROPÉENNE (2024b), « Belgium - 2024 Country Report », Bruxelles.

COMMISSION EUROPÉENNE (2024c), « Recommandation du Conseil relative aux politiques économique, sociale, de l'emploi, structurelle et budgétaire de la Belgique », Bruxelles.

COMMISSION EUROPÉENNE (2024d), "The future of European competitiveness", septembre 2024.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'EMPLOI (2023), "État des lieux du marché du travail en Belgique et dans les régions" - juillet 2023.

CONSEIL SUPÉRIEUR DES FINANCES (2024), Comité d'Étude sur le Vieillessement - Rapport annuel, juillet 2024.

ELIA (2024), Belgian electricity system blueprint for 2035-2050, septembre 2024.

LETTA E. (2024), « Much more than a market – Speed, Security, Solidarity. Empowering the Single Market to deliver a sustainable future and prosperity for all EU Citizens », avril 2024.

OCDE (2023), OECD Employment Outlook 2023: Artificial Intelligence and the Labour Market, OECD Publishing, Paris.

OCDE (2024a), Études économiques de l'OCDE : Belgique 2024, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (2024b), Using AI in the workplace: Opportunities, risks and policy responses, mars 2024.

SPF SANTÉ PUBLIQUE, SÉCURITÉ DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE ET ENVIRONNEMENT (2024), Climate transition and public finances in Belgium, PPT présenté le 24 juin 2024 lors du séminaire « Le climat et la gouvernance économique dans un cadre européen : quelles implications pour la Belgique », organisé par le CCE-CFDD, Bruxelles, juin 2024.